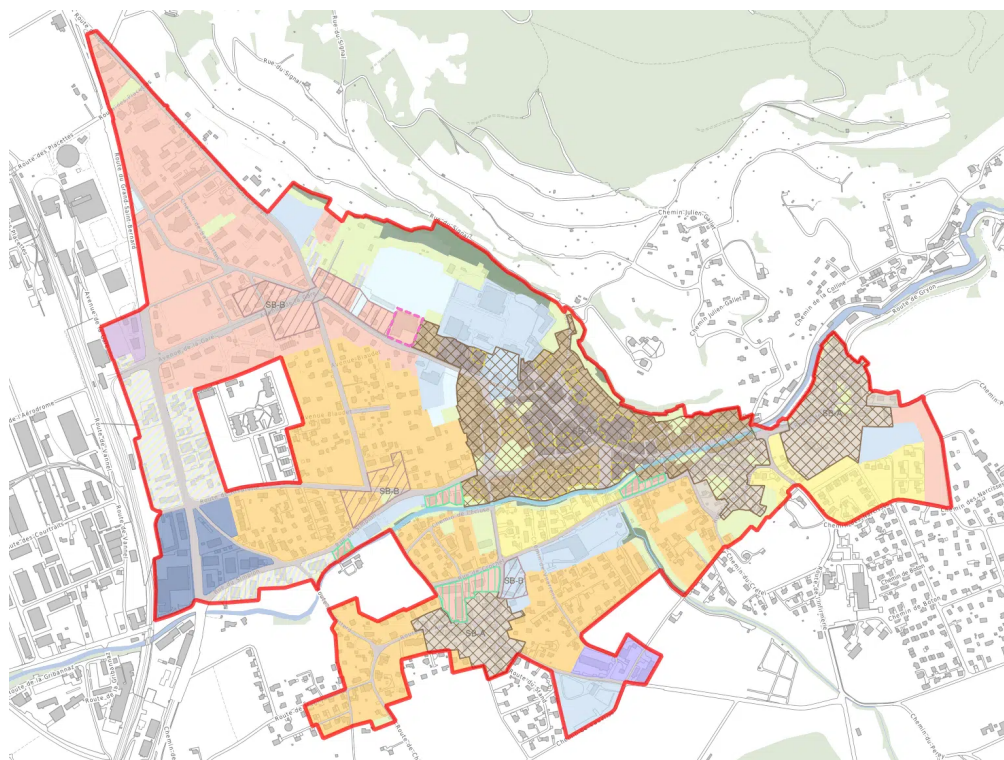


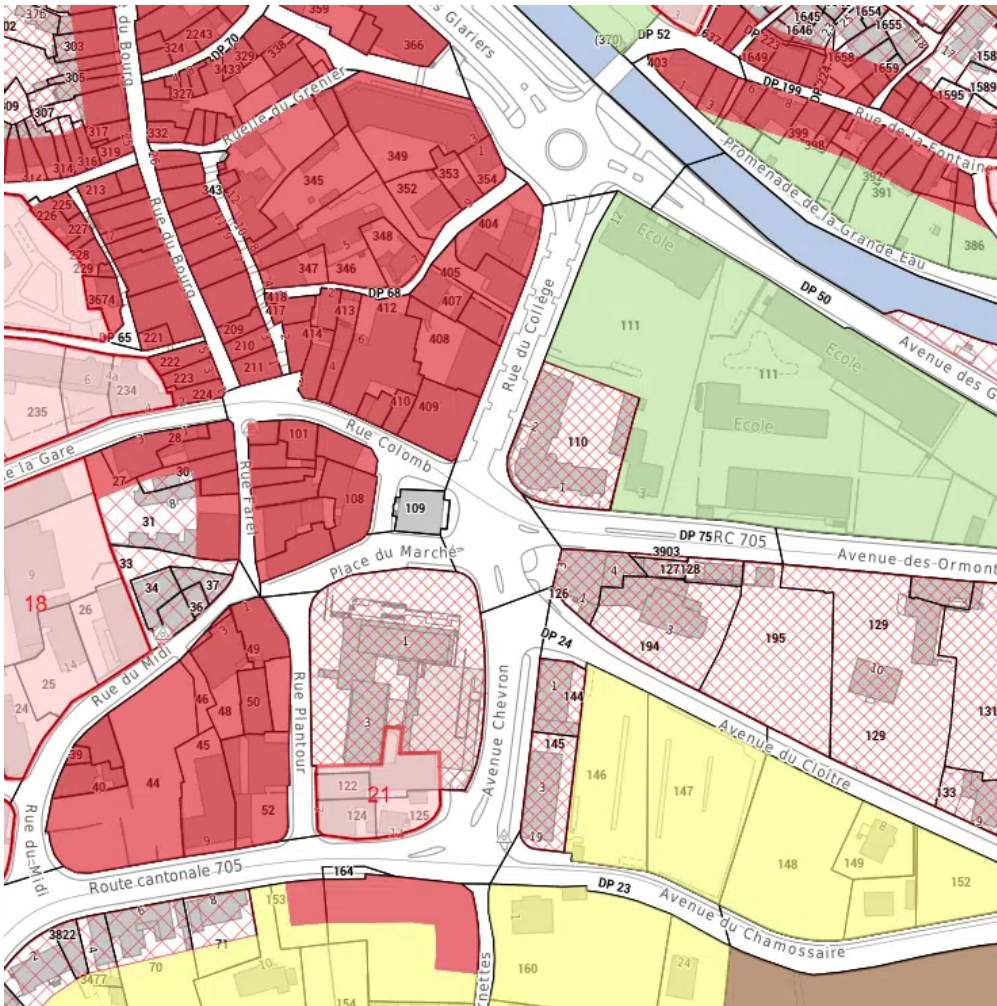
# Affectation du sol

Affichage des zones d'affectation selon le plan général d'affectation et les plans spéciaux en vigueur. Mise en évidence des zones à occuper par de futurs plans spéciaux.



Le module aménagement du territoire permet la visualisation des différentes zones d'affectation de la commune et d'identifier facilement l'emprise des plans spéciaux en vigueur. Il est conforme au modèle de géodonnée minimal fédéral et à la directive cantonale NORMAT 2.

Chacune des zones d'affectation renvoie au plan qui la légalise, ainsi que son règlement de police des constructions.



L'affichage des différentes zones du plan général d'affectation reprend, dans la mesure du possible, les couleurs utilisées sur le plan approuvé par les autorités pour une parfaite synergie entre le document papier et l'affichage sur le géoportail. Cette solution permet d'éviter toute confusion pour les utilisateurs.

L'affichage de la zone réservée (article 46 LATC) est géré par une couche dédiée.